



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Gestion du Patrimoine

Tél. 04 94 36 36 74

**DECISION MUNICIPALE N° 2024/053/A.J.**

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

## DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI, DECIDE, en exécution de la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, et de l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

....

DE CONCLURE avec l'Office Public de l'Habitat « Toulon Habitat Méditerranée », dont le siège est sis à TOULON (83000), avenue Franklin Roosevelt, « Le Saint Mathieu », RCS TOULON N° 278 3000 017, une convention de location portant sur deux locaux, soit les n° 347 et 348, situés à TOULON (VAR), rue Octave Teissier, H.L.M. Rodeilhac, Porte 31.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an, soit du 30 avril 2024 au 29 avril 2025, et sera renouvelable, chaque année, par tacite reconduction.

Cette mise à disposition est consentie à la Ville de TOULON moyennant les loyers mensuels, hors charges et taxes, s'élevant à :

- local n° 347 : 242,25 €

- local n° 348 : 242,25 €

-----  
484,50 €

Ces sommes seront imputées en dépenses sur le budget de la Ville, chapitre 011, fonction 71, compte 6132.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **23 MAI 2024**

Transmis au contrôle de Légalité le **24 MAI 2024**

Publié le **24 MAI 2024**

Pour le Maire de Toulon  
Geneviève LEVY  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Propriétés Foncières



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE N.2024/053/AJ - Conclusion d'une convention de location portant sur deux locaux, soit les n. 347 et 348, situés à TOULON (VAR), rue Octave Teissier, H.L.M. Rodeilhac, Porte 31, avec l'Office Public de l'Habitat 'Toulon Habitat Méditerranée'

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/05/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/05/2024

---

**Numéro de l'acte :** 2024053AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240523-2024053AJ-AR

---

**Date de décision :** 23/05/2024

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations